

Règlement de la Traversée de la Baie de Saint-Brieuc 2024

Organisation

La Traversée de la Baie de Saint -Brieuc est une manifestation sportive organisée le 4 mai 2024 par l'Association VSBO « La Vaillante course à pied et marche sportive ».

Respect de l'environnement

Cette manifestation a lieu dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement responsable et de ne pas jeter de débris en dehors des zones prévues à cet effet.

Epreuves :

- 1) Trail 14 km (maximum 1000 participants) Départ de la course : 10h45
- 2) Trail 24 km (maximum 500 participants) Départ de la course : 10h20
- 3) Trail 36 km (maximum 350 participants) Départ de la course : 10h00
- 4) Trail 47 km (maximum 300 participants) Départ de la course : 09h30
- 5) Marche nordique 9 km (maximum 50 participants départ à 10h55
- 6) Marche nordique chronométrée 15 km (maximum 100 participants) Départ à 10h55
- 7) Marche 9 km (maximum 250 participants) Départ à 09h45.
- 8) Marche 18 km (maximum 250 participants) Départ à 9h00
- 9) Course Enfants : Départ 15h00

Barrières horaires :

Sachant le parcours 34 kms a été complètement modifié (plus de boucle entre la grève des courses et Hillion) et que le sens des circuits du 24 & 47 kms sera en partie inversé par rapport à 2023, nous n'avons plus de contraintes de marées pour ces 3 courses car elles traversent la filière du légué après 2 kms seulement.

La seule barrière horaire mise en place se trouve sur le 47 kms et est calculée sur une base de vitesse de 7 km/h environ, ce qui correspond à un temps de course de 6h45 environ pour 47 kms. Cette barrière horaire sera placée lors du 2^{ème} passage au grand ravitaillement de Tournemine, au km 34 qu'il faudra passer avant 4h50' de course donc avant 14h20.

Les départs et arrivées ont lieu sur la grève des courses à Saint-Brieuc.

Participation

Les trails « courses à pied » et les différentes marches sont ouverts aux catégories ci-dessous décrites, pour les coureurs licenciés et non licenciés :

Cadets (année de naissance : 2007-2008) : 9, 18 km marche et 14 km trail.
Juniors (année de naissance : 2005-2006) : 9, 18 km marche, 14 et 24 km trail.
Espoirs (année de naissance 2002-2004) : 9, 18 km marche, 14, 24 ,36 ,47 km trail.
Seniors (année de naissance : 1990-2001) : 9, 18 km marche, 14, 24, 36,47 km trail.
Masters (année de naissance : 1989 et avant) : 9, 18 km marche, 14, 24, 36, 47 km trail

Pour la marche nordique chronométrée les bâtons sont obligatoires. Cette épreuve est ouverte aux catégories à partir de Juniors (Année de naissance : 2005 – 2006).

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Parcours

Les circuits empruntent en grande majorité le sentier douanier (GR 34), des routes de campagne, la plage. Il est demandé à chacun de ne pas s'écarter du parcours balisé et de respecter le code de la route sur les routes qui sont empruntées. Le circuit comporte certaines difficultés notamment le passage des filières avec une hauteur d'eau pouvant atteindre 80 cm. Il convient de demeurer prudent et de respecter les consignes données.

Signalisation

Les parcours sont signalés par de la rubalise et un fléchage. Des signaleurs seront également présents pour assurer l'orientation des participants et leur sécurité.

Ravitaillements

ATTENTION : Chaque coureur ou marcheur devra s'équiper de son propre gobelet Autosuffisance alimentaire pour les 3 circuits (24,36 et 47km). Cependant nous prévoyons un ravitaillement solide de dépannage aux rosaires.

Le 14 km et le 24 km, deux points de ravitaillement sont prévus sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée. Le 36 km, trois points de ravitaillement sont prévus sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée.

Le 47 km est en autosuffisance alimentaire. Il y a aura seulement 2 points d'eau au 11ème et 20ème km. Si vraiment, vous devez absolument vous ravitailler, vous pourrez malgré tout profiter du ravitaillement solide des rosaires au 36ème km, mais qui sert aussi au 23 kms et au 35 kms.

Ravitaillement et point eau sur la marche sportive de 18 km

Point d'eau sur la marche nordique de 15 km.

Un point de ravitaillement est prévu pour tous les marcheurs et coureurs à l'arrivée

Accompagnateur et sécurité

Par mesure de sécurité, aucun accompagnateur (piéton non inscrit, cycliste) n'est autorisé à suivre les coureurs sur le circuit.

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Sécurité

Un poste de secours est installé au point de départ et d'arrivée des épreuves. La sécurité des épreuves est assurée par un médecin, des ambulanciers, secouristes et des agents de sécurité bénévoles.

Tous les participants randonneurs ainsi que coureurs doivent respecter le code de la route.

Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de l'épreuve (contrat n° : **56 590 233**).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions

Les inscriptions se font, exclusivement via le site internet

<http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> , dans la limite des places disponibles (maximum 2150 inscriptions au total pour les quatre courses à pied et de 650 inscriptions pour les 4 marches). Les dossiers dont l'inscription se trouve en statut « **fichier manquant ou refusé** » ne seront pas validés.

Pour les inscriptions de mineurs, une autorisation de la personne ayant l'autorité parentale devra être signée lors du retrait du dossard

Tarifs

- Trail 14 km (sans lot) **9,50€**
- Trail 23 km (sans lot) **14€**
- Trail 34 km (sans lot) **18€**
- Trail 46 km (sans lot) **22 €**
- Marche nordique chronométrée 15 km (sans lot) **9,50€**
- Rando nordique 9 km (sans lot) **6€**
- Marche 9 km (sans lot) **6€**
- Marche 18 km (sans lot) **7,5€**

Certificat médical

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement fournir une copie de leur licence (saison 2022-2023) lors de leur inscription sur notre site

internet. Les licences des sports autres que l'athlétisme ne sont pas recevables, sauf les coureurs munis d'une de ces licences ci-dessous :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.)
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Les coureurs non-licenciés et les pratiquants d'autres disciplines que l'athlétisme devront fournir une photocopie de leur **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** et datant de moins d'un an au jour de l'évènement. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence de certificat médical ou dans le cas de non-conformité de ce dernier. Les participants à la marche nordique chronométrée devront fournir un certificat autorisant la marche en compétition.

Aucun certificat médical ne sera demandé pour les épreuves de marche

Covid-19

Les mesures sanitaires au moment de l'évènement seront appliquées

Annulation de l'inscription

Les participants peuvent à tout moment vérifier le statut de leurs inscriptions, en cas de "fichier manquant ou refusé", et si cet état est imputable au participant, l'organisateur peut annuler l'inscription sans remboursement

Retrait des dossards

La participation à ces épreuves (Trail et marche nordique chronométrée nécessite le port du dossard (couleur différenciée par épreuve) fixé sur la poitrine par 4 épingles. Le retrait des dossards pourra se faire, le vendredi de 16h00 à 19h00 le samedi matin à partir de 8h00 et avant le départ sous présentation **d'une carte d'identité**.

Récompenses

Afin de maintenir un prix d'inscription faible, les inscriptions 2024 n'incluent pas de lot.

Il vous sera possible d'acheter le tee-shirt ou coupe-vent de la traversée de la baie sur place dans la mesure des stocks disponibles.

Il sera possible de commander un tee-shirt haut de gamme uniquement lors de votre inscription sur le site internet d'inscription.

Le challenge du plus grand nombre récompensera le club, l'association, ou l'entreprise la plus représentée

Il y aura également une remise de coupes pour les premiers au classement général et par catégorie d'âge.

Remise de coupe pour le 1^{er} de la marche nordique chronométrée de 15 km

Résultats

Les résultats seront affichés sur place le jour de l'épreuve. Ils pourront être consultés sur le site Internet de La Vaillante <http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> à partir du 5 mai 2024

Annulation des courses

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation de la course par l'organisation par respect des règles sanitaires pour la lutte liée aux précautions sanitaires, les inscriptions enregistrées seront remboursées avec une retenue correspondant aux frais engagés par l'organisation.

Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels

Utilisation de l'adresse mail du concurrent

J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser l'adresse de messagerie afin de leur faire parvenir quelques jours avant l'évènement une « newsletter »

Acceptation du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte de fait.

Fait à Saint Brieuc le 12 décembre 2023

Roland Le Guigo
Directeur de l'évènement

